

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

**au Grand Conseil à la Simple question Hadrien Buclin –
Engorgement des centres de dépistage du Covid-19**

Rappel de la simple question

Selon des informations publiées dans les médias et complétées par le soussigné auprès de diverses sources, une partie significative des 13 centres de test du Covid-19 dans le canton de Vaud sont engorgés : les temps d'attente dépassent souvent deux heures – obligeant des personnes parfois âgées et malades ou des femmes enceintes à patienter debout dans la rue. Quant au délai d'attente pour le résultat des tests, il est pour certains centres supérieur à 24 heures, ce qui réduit l'efficacité du traçage des contacts en cas de tests positifs. Un tel engorgement – alors même que l'automne et l'hiver ne sont pas encore arrivés, et avec eux la forte augmentation des symptômes de types grippaux – est préoccupant car il pourrait mettre en difficulté la stratégie d'endiguement de l'épidémie communiquée par le Conseil d'Etat le 20 mai dernier. Il est également inquiétant du point de vue des conditions de travail du personnel de santé actif dans les centres, dont le professionnalisme et le dévouement sont à saluer.

Quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre pour renforcer les capacités de dépistage dans le canton ?

Réponse du Conseil d'Etat

Les centres de dépistage COVID-19 de la filière cantonale ont été créés dans l'urgence ce printemps pour répondre de la manière la plus efficace possible aux besoins du moment en lien avec la situation pandémique. Ces centres agissent sur mandat du canton. Au mois de mars, les indications de test étaient limitées selon les critères de l'OFSP, et réservées aux professionnels de la santé ainsi qu'aux personnes faisant partie des groupes à risque. Ces indications ont évolué le 22 avril et, dès cette date, toute personne présentant des symptômes pouvait alors demander à être testée. A noter qu'en parallèle à cette activité organisée par le canton, les cabinets médicaux sont restés des partenaires importants dans le dépistage du COVID-19 car nombre de patients vulnérables font appel directement à leur médecin traitant.

Au sein de la filière, 580 tests ont été effectués en moyenne par jour durant l'été. Or, en peu de temps au début septembre, le nombre de tests journaliers est monté jusqu'à 2'500 unités en moyenne. Pour faire face à cette situation, le Conseil d'Etat a accru la capacité des centres de dépistages et en a augmenté le nombre. Aujourd'hui, il existe vingt voies d'accès différentes sur dix-huit lieux géographiques répartis dans les quatre régions du canton, alors que treize l'étaient au mois de mai, pour toutes les classes d'âge. Trois nouveaux centres sont à venir courant octobre. Un des derniers centres de test ouvert est celui de Vevey, centre rattaché à l'HRC. Enfin, pour limiter les temps d'attente dans les sites, quatorze centres travaillent aujourd'hui sur rendez-vous.

Sur le plan des analyses, l'augmentation importante du nombre de prélèvements a eu pour conséquence un dépassement temporaire des capacités des laboratoires. En effet, les capacités des laboratoires ont été et peuvent encore être impactées par l'approvisionnement limité en réactifs, par la non-possibilité d'acquérir de nouvelles machines d'analyses et par les ressources humaines disponibles au sein des laboratoires. Le Conseil d'Etat a réagi notamment en améliorant la collaboration entre les laboratoires et les centres de tests. Cette situation est aujourd'hui sous contrôle et les délais de restitution des résultats sont en phase d'amélioration. Enfin, de nouvelles techniques de prélèvements et d'analyses sont aujourd'hui à l'étude dans le but de réduire les délais de chaque étape du processus.

Du fait de l'augmentation importante et très rapide de la demande en tests de dépistage, l'organisation mise en place durant la période estivale a été mise sous forte tension. Le Conseil d'Etat a réagi en réorganisant la filière cantonale de dépistage afin d'en augmenter la capacité.

La problématique des temps d'attente pour bénéficier de prélèvements et obtenir des résultats ainsi que les conditions de travail du personnel impliqué sont une préoccupation constante du Conseil d'Etat qui met tout en œuvre pour répondre de manière efficace à la demande dans un contexte épidémique qui change extrêmement rapidement.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 28 octobre 2020.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean